

L'école se doit de répondre à la réussite de tous, c'est à dire qu'elle doit permettre à chaque jeune d'accéder à la culture, à la citoyenneté, d'acquérir une formation générale et professionnelle débouchant sur une qualification reconnue. Pour atteindre cet objectif, la Cgt porte l'exigence d'un service public d'éducation qui fasse que tous les élèves, y compris les enfants de parents sans papier, aient véritablement le choix de leur parcours scolaire, en dehors de toute influence de leur condition sociale.

- Dès lors, une nécessaire **démocratisation** de l'école s'impose

Cela passe par une réelle prise en compte de **l'école maternelle**. Son rôle dans la réduction des inégalités, en permettant aux enfants des milieux défavorisés d'accéder très tôt au monde scolaire, n'est plus à démontrer. Or c'est la grande oubliée des dernières réformes et la scolarisation des 2 / 3 ans est en très forte régression.

La démocratisation c'est aussi la question de **l'enseignement prioritaire**, du soutien scolaire, des réseaux d'éducation prioritaire, à quoi ne répond pas, à notre sens, le dispositif « ambition réussite ».

C'est aussi celle de **l'intégration des élèves handicapés** qui concerne aujourd'hui 155 000 élèves. Or la diminution importante de postes spécialisés des RASED (psychologues, rééducateurs...) limite les aides aux équipes pédagogiques dans l'accueil de ces enfants, de même l'insuffisance des mesures d'accompagnement qui nécessite une augmentation substantielle du nombre d'emplois d'assistant vie scolaire (AVS) et leur transformation en emplois pérennes.

C'est aussi une **égalité de l'offre éducative sur l'ensemble du territoire** :

Or le déploiement, à titre expérimental, des Etablissements publics d'enseignement primaire (**Epep**) mis en place contre l'avis de tous, où le rôle décisionnel des élus politiques est prépondérant ne garantit en rien une égalité de traitement des territoires.

De même la volonté que vous affichez de supprimer la **carte scolaire** d'ici à deux ans, instaurant une politique de discrimination positive (élèves boursiers, élèves méritants...) pour les établissements les plus demandés, renforçant les prérogatives de ces derniers sur le recrutement des élèves (champ géographique et social) n'améliorera pas, à notre avis, la mixité sociale et celle-ci connaîtra de nouvelles dégradations.

Enfin, la démocratisation c'est la nécessaire réforme d'un **collège qui soit réellement pour tous**, **l'abandon de l'apprentissage junior** qui est facteur d'exclusion pour les élèves les plus en difficultés socialement, le plus souvent.

C'est dans ce cadre qu'une véritable politique de **l'orientation** prenant en compte les articulations primaire / collège, collège / lycée, lycée / enseignement supérieur prend tout son sens.

Il faut noter également que l'autonomie des universités que vous voulez mettre en place très rapidement accentuera de fait les inégalités et produira des effets contraires à l'objectif de démocratisation.

- Pour répondre à ses missions, l'école a besoin de **personnels qualifiés et formés**.

Or, **l'emploi** connaît une évolution négative depuis plusieurs années. Un certain nombre de mesures -stages filés des professeurs des écoles 2^e année, protocole sur la direction d'école – organisés à partir d'un redéploiement des moyens n'ont pas répondu aux attentes exprimées par les personnels. Ces mesures accompagnent également la baisse significative des postes aux différents concours. Aujourd'hui, comme vous l'avez réaffirmé, il s'agit de ne pas remplacer un départ à la retraite sur deux.

Or les besoins sont criants et la remise en cause du service des enseignants au travers l'attaque portée contre le **décret de 1950** (au delà des décharges statutaires il s'agit de remettre au goût du

jour la bivalence et d'imposer des compléments de service) ne permettra pas de répondre aux défis posés.

Il faut impérativement ouvrir de réelles négociations sur le métier d'enseignant, la pénibilité et les fins de carrière, sur la direction d'école, entre autre.

Les personnels, se sont aussi les **ATOS** qui aujourd'hui, après avoir vu leurs emplois, leurs missions transférés aux collectivités territoriales s'inquiètent des risques de privatisation de ces missions.

Enfin se pose la question du devenir de l'ensemble des **personnels précaires**, y compris des emplois vie scolaire qui arrivent au terme de leur contrat, et des conditions de la transformation de leur situation en CDI.

- Le dernier point de mon intervention concernera le **dialogue social**.

Jusqu'alors, on ne peut pas dire que cette notion ait été partagée du moins dans ces fondements puisque les ministres de l'éducation successifs n'ont guère donné de sens à ce terme. La grève, dernier recours des salariés pour se faire entendre, a donc été un des outils obligés de ce dialogue social. Or, le 14 mai dernier devant une délégation conduite par Bernard Thibaut, vous avez déclaré que lors des conflits sociaux le service minimum serait appliqué à l'éducation nationale. Qu'en est il au juste et comment concevez vous le dialogue social ?